

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 24 septembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle BARTHOLDI - La City – 2 Rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON CEDEX sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h23.

Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Françoise PRESSE, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE

Etaient absents :

M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Loïc ALLAIN, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Yves MAURICE

Secrétaire de séance :

Mme Anne BENEDETTO

Procurations de vote :

Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Christophe LIME à Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT

Convention GBM-Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon la Vèze (SMABLV). Avenant n°1

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président

Commission : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

| Inscription budgétaire | |
|---|---|
| BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Prestations SMABLV » | Montant du budget 2021 : 133 286 € en recette |

Résumé :

GBM et le Syndicat mixte de l'Aérodrome Besançon la Vèze ont signé une convention de service commun pour la période 2019-2021. Du fait de l'évolution des effectifs mis à disposition, il est proposé d'établir un avenant à cette convention.

Une convention de services communs a été conclue pour la période 2019-2021 entre la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) et le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon La Vèze (SMABLV). Cette convention précise les modalités d'organisation et de fonctionnement entre les deux entités, et notamment les moyens matériels et humains.

Courant 2020, le directeur de l'aérodrome et le technicien chargé de l'entretien de l'infrastructure et des équipements ont fait valoir leur droit à la retraite. De fait, une nouvelle organisation a été mise en place, ce qui conduit à ajuster les moyens humains de la façon suivante :

Initialement :

| Effectif ETP | Agents Cat.A | Agents Cat.B | total |
|---|--------------|--------------|-----------------|
| Filière technique - ingénieur en chef - ingénieur - technicien principal | 0.30 0.15 | 0.30 | 0.75 |
| Filière administrative - attaché - rédacteur | 0.25 | 0.80 | 1.05 |
| TOTAL | 0.70 | 1.10 | 1.80 ETP |

Nouvelle organisation :

| Effectif ETP | Agents Cat.A | Agents Cat.B | total |
|--|--------------|--------------|-----------------|
| Filière technique - ingénieur | 0.20 | | 0.20 |
| Filière administrative - attaché - rédacteur | 1,00 | 0.80 | 1.00 0.80 |
| TOTAL | 1.20 | 0.80 | 2,00 ETP |

Cette évolution se traduira par un avenant N° 1 à la convention en cours. Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

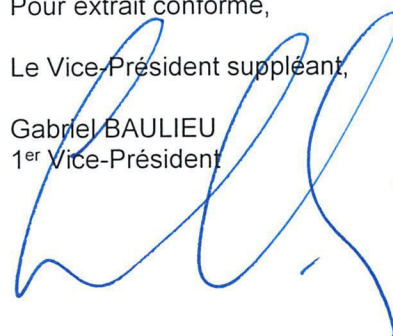
A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'évolution de la convention de services communs entre GBM et le SMABLV ;**
- **autorise M. le 1er Vice-Président à signer l'avenant annexé au rapport.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

AVENANT N°1
Convention de services communs GBM – SMABLV

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon, ayant son siège social au 4, rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, représentée par M. Gabriel BAULIEU, agissant en qualité de 1^{er} Vice-Président, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date 7 octobre 2021 ci-après dénommée « GBM », d'une part,

Et :

Le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon la Vèze, ayant son siège social au 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, représenté par M. Jean-Paul MICHAUD agissant en qualité de Président, dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du XXX, ci-après dénommé « SMABLV », d'autre part.

Préambule

Les deux parties rappellent les éléments suivants :

La convention actuelle de services communs a été signée pour la période 2019-2021. Cependant, l'évolution de l'organigramme suite à deux départs en retraite conduit à faire évoluer les moyens humains initialement identifiés.

C'est pourquoi il est proposé dans le présent avenant n°1 de modifier l'article 3.1 de la convention ainsi :

Ancienne rédaction :

| En ETP | Agents Cat.A | Agents Cat.B | total |
|---|--------------|--------------|-----------------|
| Filière technique - ingénieur en chef - ingénieur - technicien principal | 0.30 0.15 | 0.30 | 0.75 |
| Filière administrative - attaché - rédacteur | 0.25 | 0.80 | 1.05 |
| TOTAL | 0.70 | 1.10 | 1.80 ETP |

Nouvelle rédaction :

| En ETP | Agents Cat.A | Agents Cat.B | total |
|--|--------------|--------------|-----------------|
| Filière technique - ingénieur | 0.20 | | 0.20 |
| Filière administrative - attaché - rédacteur | 1,00 | 0.80 | 1.00 0.80 |
| TOTAL | 1.20 | 0.80 | 2,00 ETP |

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à :

Le :

En deux exemplaires.

M. Le Président du SMABLV

M. le 1^{er} Vice-Président de GBM